

Il informe le Conseil Central que la paroisse, naguère encore si éprouvée par les désordres alcooliques, jouit présentement d'une période de calme. Les vendeurs sans licence, soumis à l'étroite surveillance du conseil, qui a poursuivi sans miséricorde la répression de tous les débits dont il pouvait se rendre compte, semblent avoir été pris, enfin, d'une crainte salutaire, qui serait, pour eux, le commencement de la sagesse.

Avec le conseil de N.-D. des Laurentides nous faisons des vœux pour que les choses demeurent en cet état bien longtemps.

A la requête du conseil local de la C. N., le Conseil municipal de Notre-Dame des Laurentides a passé un règlement très sévère, autorisant le maire à nommer des constables spéciaux pour faire respecter les droits de la tempérance.

Voilà qui est de bonne guerre. Qui veut la fin prend les moyens !

A TRAVERS LES BULLETINS DE LA CROIX NOIRE

Paroisse de Sainte-Christine. — « Les abus et désordres sont imputables à nos jeunes gens. La plupart vont travailler dans les chantiers. A leur retour, ils se munissent de boisson, en passant à la ville. Ensuite ils festoient avec leurs amis. Les chefs de famille n'offrent pas de boisson, ni ne permettent d'en prendre dans leur maison. Nos gars, allant à la veillée, apportent une bouteille qui est cachée dans la grange ou le hangar. C'est là que l'on va faire les libations. — Les désordres deviennent moins apparents et par conséquent moins scandaleux. Ceux qui veulent boire se cachent plus. Les cas d'ivresse deviennent aussi plus rares. — Ce qui nous ferait le plus de bien, ce serait un triduum annuel, qui serait prêché par un missionnaire de la tempérance. Une parole étrangère et énergique aurait un tout autre effet que la voix ordinaire et usée du curé. »

Paroisse de S.-Gilbert. — « Le conseil local a décidé que chaque réunion plénière des membres de la Société sera l'occasion d'une communion générale. »